

DELIBERATION N° 04 - ENGAGEMENT PARTENARIAL AVEC LA DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Rapporteur : M. LAMY

Dans le cadre de la modernisation de la gestion publique locale et de l'amélioration de la qualité des comptes, la commune de Ludres et la Trésorerie Principale de Vandœuvre Collectivité (Direction Générale des Finances Publiques) souhaitent s'engager dans une démarche volontariste visant à accroître l'efficacité des circuits comptables et financiers, le service rendu aux usagers, et à renforcer la coopération de leurs services.

L'état des lieux partagé par les deux partenaires a permis d'identifier, au regard des enjeux en cause et du contexte local, les points forts, les points sensibles et les pistes de progression.

Cet engagement partenarial se veut structurant et stratégique. Il répond à un certain nombre d'objectifs :

- l'amélioration sensible de la qualité du service rendu à l'utilisateur,
- la modernisation des processus et l'optimisation des moyens,
- la valorisation de l'action budgétaire, financière et comptable,
- le renforcement de la qualité des comptes.

Ainsi le projet d'engagement partenarial est structuré en quatre axes de progrès déclinés sous forme d'actions. Chaque action définit les obligations de chaque partenaire. Des indicateurs de suivi (tableaux de bord) et de progrès seront mis en œuvre et permettront de réorienter éventuellement les démarches entreprises.

Monsieur le Maire :

Pour compléter, la Direction Générale des Finances Publiques encourage les trésoreries à passer des conventions notamment pour donner de part et d'autre des engagements dans le cadre de la dématérialisation et pour tous les échanges que l'on peut avoir. Cela est formalisé par une convention. Notre trésorier est un homme très respectueux des ordres qu'il reçoit et nous a proposé cette convention qui nous paraît être de bon aloi.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver l'engagement partenarial avec la Direction Générale des Finances Publiques ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'engagement partenarial avec la Direction Générale des Finances Publiques.